



Bourgeoisie de Saillon

Comptes 2019

Message introductif aux comptes 2019 de la bourgeoisie

Mesdames,
Messieurs,

Les comptes 2019 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 5 mai 2020. Ils sont soumis pour approbation globale à l'assemblée bourgeoisiale du 8 juillet 2020.

Contrôlés par la fiduciaire Dini et Chappot SA, ils ont fait l'objet d'une présentation au Conseil bourgeoisial. En raison de la pandémie « Covid 19 », cette présentation s'est faite sous la forme écrite.

Analyse du résultat

La bourgeoisie a connu dans son fonctionnement 2019 une perte moins importante de Fr. 61'100.- par rapport au budget mais en augmentation de Fr. 4'300.- par rapport aux comptes 2018. Cette différence envers le budget est principalement due au fait que, en l'absence d'investissements, les amortissements n'ont pas été effectués.

Analyse des indicateurs financiers

Comme le montrent les indicateurs harmonisés du Canton du Valais, la situation de la bourgeoisie peut être considérée globalement comme très mauvaise.

Aperçu du compte administratif		Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	44'349.16	54'950.00	49'283.41
Revenus financiers	+ CHF	25'009.56	24'650.00	24'718.91
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	19'339.60	30'300.00	24'564.50
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	19'339.60	30'300.00	24'564.50
Amortissements ordinaires	- CHF	18'674.05	73'140.00	17'771.80
Excédent de charges	= CHF	38'013.65	103'440.00	42'336.30
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	68'879.05	410'000.00	2'571.80
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	68'879.05	410'000.00	2'571.80
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	19'339.60	30'300.00	24'564.50
Investissements nets	- CHF	68'879.05	410'000.00	2'571.80
Insuffisance de financement	= CHF	88'218.65	440'300.00	27'136.30

Fonctionnement

Fonctionnement selon les tâches

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 FONCTIONNEMENT	67'055.21	24'718.91	128'090.00	24'650.00	63'023.21	25'009.56
		42'336.30		103'440.00		38'013.65

L'excédent de charges au fonctionnement de Fr. 42'336.30 (résultat de l'exercice) va être porté en déduction du capital de la bourgeoisie qui se situera au 31 décembre 2019 à Fr. 1'103'135.03. La bourgeoisie peut donc enregistrer cette perte.

Concernant les amortissements, les terrains, les alpages, les pâturages et les forêts ne sont pas amortis.

Seules les différences de plus Fr. 1'000.- par rapport au budget 2019 sont commentées ci-dessous.

Commission : vacation et frais : La commission bourgeoise a moins siégé.

Frais d'entretien du réseau routier : Il s'agit des frais de réparation des routes de Sinlio.

Frais d'entretien des alpages : Il s'agit de l'abattage d'un arbre à Sinlio.

Frais d'entretien des sentiers pédestres : Un mandat d'entretien avait été donné à la commune de Leytron qui n'a pas réalisé ces travaux.

Frais de représentation : Le contact rapproché avec les bourgeois n'a pas eu lieu.

Impôts et redevances : La bourgeoisie n'était pas encore taxée pour 2018 au moment du bouclage des comptes.

Amortissements : Les prévisions budgétaires étaient sur un taux des actifs amortissables à 10 %. Seul un taux moyen de 5.23 % a été appliqué. De plus, des investissements n'ont pas été réalisés.

Participation aux frais d'exploitation : Tout comme en 2018, les ouvriers des travaux publics ont passé moins de temps à l'entretien des biens bourgeoisiaux que les prévisions budgétaires.

Fonctionnement selon les natures

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
3 Charges	67'055.21	128'090.00	63'023.21
30 Charges de personnel	1'066.80	2'850.00	2'761.20
31 Biens, services et marchandises	31'663.90	32'450.00	25'714.45
32 Intérêts passifs	7'027.55	7'500.00	6'240.35
33 Amortissements	17'771.80	73'140.00	18'674.05
35 Dédommagements à des collectivités publ.	9'484.50	12'000.00	9'532.15
38 Attribution aux financements spéciaux	40.66	150.00	101.01
4 Revenus	24'718.91	24'650.00	25'009.56
42 Revenu des biens	24'718.91	24'650.00	25'009.56

Le fonctionnement selon les natures apporte les mêmes commentaires que le fonctionnement selon les tâches.

Investissements

Investissements selon les tâches

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 INVESTISSEMENTS	2'571.80		410'000.00		68'879.05	

Carrière de la Sarvaz : Cet investissement, contesté par les bordiers, n'a pas été réalisé.

Terrains « En Rosaire » : Cet investissement n'a pas été réalisé. Il sera effectué par la municipalité et est inscrit au budget sous 2020.

Chalet de Scinloz : Aucune intervention n'a eu lieu sur ce chalet.

Alpage de Lui d'Août : Seule la fin des mesures sécuritaires du bâtiment a été réalisée. Le plan d'eau budgété n'a pas été réalisé. Il sera effectué par la municipalité et est inscrit au budget sous 2020.

Inventaire des biens : Cet inventaire n'a pas été réalisé.

Investissements selon les natures

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
5 Dépenses	2'571.80	410'000.00	68'879.05
50 Investissements propres	2'571.80	410'000.00	68'879.05

Aucun commentaire.

Conclusion

Les comptes de la bourgeoisie enregistrent, une nouvelle fois, un déficit. Celui-ci peut être absorbé par le capital de la bourgeoisie.

Durant cette année 2019, il n'y a eu qu'une gestion passive de la bourgeoisie. Une nouvelle dynamique pour cette entité serait à explorer dans le futur.

Saillon, mai 2020

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc

Bourgeoisie - Comptes 2019 - Fonctionnement selon les tâches

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 FONCTIONNEMENT	67'055.21	24'718.91	128'090.00	24'650.00	63'023.21	25'009.56
100.300.00 Commission : vacances et frais	675.00		2'500.00		1'573.60	
100.309.00 Frais divers	391.80		350.00		1'187.60	
100.314.00 Frais d'entretien du réseau routier	16'426.80		2'000.00		11'917.10	
100.314.01 Frais d'entretien des alpages	2'397.35		1'000.00			
100.314.02 Frais d'entretien des immeubles	5'397.60		5'000.00		340.80	
100.314.03 Frais d'entretien des sentiers pédestres			11'000.00			
100.317.00 Frais de représentation			5'000.00			
100.318.00 Frais d'exploitation des forêts	5'385.00		5'500.00		10'675.75	
100.318.01 Assurances bâtiments	1'431.65		1'150.00		1'431.65	
100.318.02 Impôts et redevances	625.50		1'800.00		1'349.15	
100.321.00 Intérêts dus	7'027.55		7'500.00		6'240.35	
100.330.00 Amortissements	60.00		105.00		60.00	
100.331.00 Amortissements	17'711.80		73'035.00		18'614.05	
100.352.00 Participation aux frais administratifs	2'146.95		2'000.00		2'192.25	
100.352.01 Participation aux frais d'exploitation	7'337.55		10'000.00		7'339.90	
100.380.00 Attribution fonds reboisement	40.66		150.00		101.01	
100.421.00 Intérêts des créances		40.66		150.00		101.01
100.423.00 Location des biens		24'678.25		24'500.00		24'908.55

Bourgeoisie - Comptes 2019 - Investissements selon les tâches

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 INVESTISSEMENTS	2'571.80		410'000.00		68'879.05	
100.500.00 Carrière de la Sarvaz	837.00		20'000.00			
100.501.00 Terrains "En Rosaire"			350'000.00		22'377.25	
100.503.01 Chalet de Scinloz			5'000.00			
100.506.01 Alpage Lui d'Août	1'734.80		30'000.00			
100.506.11 Alpage de Lui d'Août Bâtiment					37'668.05	
100.509.00 Inventaire des biens			5'000.00		8'833.75	

AMORTISSEMENT ET IMMOBILISATIONS 2019

	31.12.2018	Augm.	Dim.	Av. amort.	%	Amortiss.	31.12.2019
PATRIMOINE FINANCIER	1'121.00		0.00	0.00		60.00	1'061.00
10.121.00 Actions FMV	1.00			1.00			1.00
10.121.01 Téléovronnaz	1'120.00			1'120.00	5	60.00	1'060.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	336'356.00	2'571.80	0.00	338'927.80		17'711.80	321'216.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'462'351.00	0.00	0.00	1'462'351.00		0.00	1'462'351.00
10.140.00 Ruraux et biens-fonds	62'860.00			62'860.00	5	3'145.00	59'715.00
10.140.01 Terrain "En Rosaire"	153'800.00			153'800.00	*		153'800.00
10.140.02 Terrain "En Bayard"	1.00			1.00	*		1.00
10.140.10 Grotte du Poteux	415.00			415.00	5	20.00	395.00
10.140.20 Carrière de la Sarvaz	13'615.00	837.00		14'452.00	5	722.00	13'730.00
10.140.30 Place "Aux Epineys"	6'810.00			6'810.00	5	340.00	6'470.00
10.141.00 Route Plan des Combes	2'080.00			2'080.00	10	210.00	1'870.00
10.143.00 Alpage Scinllioz	57'350.00			57'350.00	*		57'350.00
10.143.01 Alpage Scinllioz : Alim. Eau, électricité	122'540.00			122'540.00	5	6'125.00	116'415.00
10.143.02 Alpage Scinllioz : chalet du berger	32'265.00			32'265.00	5	1'615.00	30'650.00
10.143.10 Alpage Lui d'Août	209'400.00			209'400.00	*		209'400.00
10.143.11 Alpage Lui d'Août : Alim. Eau	66'590.00	1'734.80		68'324.80	5	3'414.80	64'910.00
10.145.00 Forêts	963'280.00			963'280.00	*		963'280.00
10.145.01 Paturage de Scinllioz	78'520.00			78'520.00	*		78'520.00
10.146.00 Mobilier d'alpage	1.00			1.00			1.00
10.149.00 Inventaire des richesses naturelles	15'910.00			15'910.00	5	795.00	15'115.00
10.149.01 Inventaire des biens	7'950.00			7'950.00	10	795.00	7'155.00
10.153.00 Participation centre scolaire	5'320.00			5'320.00	10	530.00	4'790.00
PATRIMOINE FINANCIER	1'121.00	0.00	0.00	1'121.00		60.00	1'061.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	336'356.00	2'571.80	0.00	338'927.80	5.23	17'711.80	321'216.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'462'351.00	0.00	0.00	1'462'351.00		0.00	1'462'351.00
	1'799'828.00	2'571.80	0.00	1'802'399.80		17'771.80	1'784'628.00

* Patrimoine administratif sans obligation d'amortissement

BILAN DE LA BOURGEOISIE AU 31.12.2019

		Comptes 2019		Comptes 2018	
		Actif	Passif	Actif	Passif
PATRIMOINE FINANCIER		162'831.07		162'850.41	
10.11	Avoirs	161'770.07		161'729.41	
10.111.01	Fonds de reboisement - Raiffeisen	161'770.07		161'729.41	
10.12	Placements	1'061.00		1'121.00	
10.121.00	Actions FMV	1.00		1.00	
10.121.01	Téléovronnaz	1'060.00		1'120.00	
10.13	Actifs transitoires	0.00		0.00	
10.139.00	Actifs transitoires				
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1'783'567.00		1'798'707.00	
10.14	Patrimoine administratif	1'778'777.00		1'793'387.00	
10.140.00	Ruraux	59'715.00		62'860.00	
10.140.01	Terrain "En Rosaire"	153'800.00		153'800.00	
10.140.02	Terrain "En Bayard"	1.00		1.00	
10.140.10	Grotte du Poteux	395.00		415.00	
10.140.20	Carrières de la Sarvaz	13'730.00		13'615.00	
10.140.30	Place "Aux Epineys"	6'470.00		6'810.00	
10.141.00	Route "Plan des Combes"	1'870.00		2'080.00	
10.143.00	Alpage de Scinloz	57'350.00		57'350.00	
10.143.01	Alpage de Scinloz : Alim. Eau, électricité	116'415.00		122'540.00	
10.143.02	Alpage de Scinloz : chalet du berger	30'650.00		32'265.00	
10.143.10	Alpage de Lui d'Août	209'400.00		209'400.00	
10.143.11	Alpage de Lui d'Août : Alim. Eau	64'910.00		66'590.00	
10.145.00	Forêts	963'280.00		963'280.00	
10.145.01	Paturage Scinloz	78'520.00		78'520.00	
10.146.00	Mobilier d'alpage	1.00		1.00	
10.149.00	Inv. des richesses naturelles	15'115.00		15'910.00	
10.149.01	Inventaire des biens	7'155.00		7'950.00	
10.15	Participation	4'790.00		5'320.00	
10.153.00	Part. centre scolaire	4'790.00		5'320.00	
20.21	Dettes à court terme	681'492.97		654'356.67	
20.210.00	Commune c/c ordinaire	681'492.97		654'356.67	
20.28	Financements spéciaux	161'770.07		161'729.41	
20.280.00	Fonds de reboisement	161'770.07		161'729.41	
20.29	Capital	1'103'135.03		1'145'471.33	
	Fortune au 31.12.2017 / 31.12.2016	1'145'471.33		1'183'484.98	
	Diminution de la fortune	-42'336.30		-38'013.65	
20.290.00	Capital	1'103'135.03		1'145'471.33	
TOTAUX		1'946'398.07	1'946'398.07	1'961'557.41	1'961'557.41



DINI
CHAPPOT SA
FIDUCIAIRE

Administration Communale
de Saillon
Conseil bourgeoisal

1913 SAILLON

Martigny, le 4 juin 2020 D/ob

Rapport du Réviseur sur les comptes annuels 2019

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs,

En notre qualité de réviseur, selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Saillon, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil bourgeoisal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil bourgeoisal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous eslimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.





Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives aux amortissements.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'Ofinco et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- La perte constatée est récurrente et qu'il apparaît important de réexaminer la gestion des biens bourgeoisiaux. En effet, le financement des pertes régulières par la Municipalité ne fait qu'augmenter la créance dont la restitution risque de ne pas pouvoir se faire faute de moyens financiers ;
- le niveau des amortissements comptables n'est pas conforme aux dispositions de l'Ofinco;
- nous avons transmis notre rapport détaillé relatif à la révision 2019 aux membres du Conseil bourgeoisial de manière électronique et répondu aux éventuelles questions en lien avec nos travaux, compte tenu des restrictions liées à la pandémie COVID-19 ; dès lors, l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE DINI & CHAPPOT SA

Ph. Dini

Expert réviseur agréé
réviseur resp.

C. Rama

Experte réviseur agréée



Les présents comptes ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 5 mai 2020.

Ils ont été adoptés par l'assemblée bourgeoisiale le 8 juillet 2020.

L'attestent

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc